

# le CeMaphore

bulletin d'information sur la mobilité



- > **Marchandises.**  
Un quai de chargement à Sambreville
- > **Transport fluvial.**  
La Namourette au cœur d'un dialogue nord-sud
- > **Centre de mobilité.**  
La centrale de Philippeville déménage
- > **Réglementation.**  
La carte communale de stationnement totalement dépenalisée

> **sommaire**



Nouveau quai de chargement en bord de Sambre à Auvélais (Sambreville). Source : ICEDD.

## > Marchandises

### Un quai de chargement à Sambreville

Le transport par voie navigable offre bien des atouts : il enregistre peu d'accidents, émet beaucoup moins de CO<sub>2</sub> par tonne transportée que les autres modes de transport, permet entre autres de limiter la congestion routière et la dégradation des infrastructures, ... Si de nombreux produits peuvent être transportés par la voie d'eau, les matériaux pondéreux, et plus particulièrement les produits de carrière, constituent une cible privilégiée à cet égard.

Au début de cette année, un quai de chargement/déchargement a été mis en service sur la commune de Sambreville, permettant ainsi aux carrières Carmeuse, situées à Aisemont à 5 km de la Sambre, de transborder 150 000 tonnes de graviers par an, soit l'équivalent de 3 750 camions, et de charger ainsi environ 150 péniches. Auparavant, ces matériaux étaient acheminés par la route jusqu'à Pont de Loup (Charleroi), soit une distance de 18 km, pour être transbordés ensuite dans des péniches et être exportés dans le Benelux essentiellement. La distance de pré-acheminement vers la voie d'eau est donc divisée par trois.

La mise en œuvre du projet a suscité de nombreuses négociations, quelques remous dans le quartier concerné par le passage des camions vers la Sambre, et entraîné dans son sillage la réalisation d'autres travaux et aménagements. Proposé fin 99 par Carmeuse, il a été initié en octobre 2000 par le MET et a donc nécessité sept années avant d'être opérationnel.

En effet, les habitants de la rue de la Vacherie, craignant que le nouvel itinéraire des camions de

Carmeuse emprunte leur rue, se sont regroupés en comité de quartier baptisé « les vaches rebelles » pour contrecarrer le projet. Des réunions et des concertations successives ont débouché sur la recherche de solutions minimisant les nuisances environnementales du projet sur les riverains : trafic, bruit, poussières, ...

Ainsi, à l'occasion de la réalisation d'un nouvel échangeur routier sur la N98, dans les cartons depuis quelques années déjà, une solution a pu être dégagée : l'accès au nouveau quai de chargement a été réalisé au départ de ce nouvel échangeur. La délivrance du permis d'urbanisme par le fonctionnaire-délégué pour le quai de chargement a d'ailleurs été conditionnée par la réalisation de cet accès. Celui-ci a aussi exigé que soit pris en compte l'impact paysager des travaux envisagés, notamment par le maintien et la création de plantations. Les travaux d'infrastructures ont ainsi permis que le trafic des carrières n'emprunte plus la voirie communale, mais aussi de sécuriser le carrefour, d'améliorer l'accès à la route régionale pour les usines Solvay toutes proches et a tenu compte des modes doux. Quant à la rue de la Vacherie, un tronçon a été mis en voie sans issue. Fréquentée par une ligne de bus du TEC, ce sont les chauffeurs qui commanderont d'ici peu l'abaissement de la borne de fermeture.

Un projet qui s'inscrit directement dans une meilleure gestion environnementale du transport de marchandises, est conforme au Plan communal de mobilité de Sambreville (sécurisation et fluidification des grands axes) et résulte d'une collaboration étroite entre de nombreux acteurs : routes et voies hydrauliques du MET, port autonome de Namur, DGATLP, commune, police, riverains et entreprise bien sûr.

**Contact :** Claude MARTIN  
Tél. : 081 77 31 19  
cmartin@met.wallonie.be

## > Transport fluvial

### La Namourette au cœur d'un dialogue nord-sud

C'est en 2004 que la Ville de Namur a concrétisé le projet de navette fluviale initié par son service Mobilité. L'offre s'est encore développée, et pour sa quatrième saison, trois bateaux circulent sur les eaux namuroises, de mai à septembre, avec une intensification de la desserte aux heures de pointe. La formule du dimanche a quant à elle été remaniée de manière à proposer une escapade à vocation plus touristique.

À l'initiative de l'asbl Elektroboot, spécialisée dans le transport fluvial propre, la Namourette était invitée à Gand, le 13 mars dernier, pour témoigner de son expérience. Cette démarche s'inscrivait dans le cadre de la visite de Madame Els Van Weert, Secrétaire d'Etat au Développement durable et à l'Economie sociale, qui soutient l'étude que mène cette asbl, exploitant des bateaux électriques à Gand, au sujet des possibilités de transport fluvial de personnes en Belgique. Les embarcations gantoises, d'une capacité comparable à la Namourette (12 places) proposent actuellement une navette gratuite, le samedi après-midi d'avril à septembre, et desservent les pôles d'attraction de la ville, dont un parking de dissuasion.

C'est à bord d'une Namourette électrique, prototype expérimental conçu par le constructeur, que la Secrétaire d'Etat a pris place. A ce jour, cette embarcation ne peut pas encore assurer le service proposé aux navetteurs par manque de vitesse et d'autonomie : l'utilisation de panneaux solaires et l'exploitation d'un barrage sur la Meuse pour la production de l'électricité nécessaire à la recharge des batteries, d'ores et déjà à l'étude, pourraient ouvrir d'autres horizons ...

**Contact** : Service mobilité de la Ville de Namur  
Tél. : 081 24 60 88  
mobilit@ville.namur.be

**Pour en savoir plus** : <http://www.elektroboot.org>

<sup>1</sup> Loi du 20 mars 2007 modifiant les lois coordonnées du 16 mars 1968 relatives à la police de la circulation routière et loi du 22 février 1965 permettant aux communes d'établir des redevances de stationnement applicables aux véhicules à moteur (Moniteur belge du 6 avril 2007).



Navettes fluviales de Gand ... et de Namur.

## > Centrale de mobilité

### La centrale de Philippeville déménage

C'est un lieu emblématique que la centrale de mobilité vient d'investir, à savoir l'ancienne gare de Philippeville : l'occasion de redire le 7 mai dernier, lors de son inauguration, les multiples services qu'elle est à même de rendre. Il s'agit, en résumé, de la centrale d'information, du service de covoiturage, du service de chauffeurs bénévoles, de la coordination du bus local (Philibus) et de diverses tâches de suivi (PCM entre autres), d'animation et de sensibilisation.

Le soutien de ce projet par l'Europe, via le Fonds Feder Objectif 2 rural, se termine fin de cette année. La centrale devra donc bientôt voler de ses propres ailes. L'enjeu aujourd'hui est de lui donner une dimension plus régionale et d'y associer les communes voisines, pour en étoffer la couverture géographique. Walcourt, Cerfontaine, Florennes et Viroinval ont déjà répondu à l'appel. La décision de deux autres communes est encore en attente. Alors, à quand une Maison de la mobilité du Sud de l'Entre Sambre-et-Meuse ?

**Contact** : Murielle MAGIN  
Tél. : 0800 90 172  
mobilite.murielle@skynet.be

## > Réglementation

### La carte communale de stationnement totalement dépenalisée

La récente réglementation relative à la création de la carte communale de stationnement n'avait pas prévu la dépenalisation de toutes les infractions qui y étaient liées, comme par exemple le stationnement sur un emplacement réservé à telle catégorie d'usagers sans apposer la carte correspondant à cette catégorie, alors que l'ensemble des infractions liées à la carte de riverains l'étaient.

La loi du 20 mars dernier<sup>1</sup> corrige cette situation, afin de faire entrer dans les stationnements dépenalisés tous ceux qui sont liés à la carte communale de stationnement.



L'ancienne gare de Philippeville.



## > Conseils de lecture

**Chaussées bus : choix des matériaux et dimensionnement structurel**, Certu, 2006, (Références, 55).

Les politiques de mobilité visent à réduire la part de l'automobile en ville. Parmi les moyens pour y parvenir, le développement des transports en commun tient une place prépondérante. Il apparaît de plus en plus utile de spécialiser les voies, de séparer physiquement les voies bus pour améliorer l'efficacité du réseau ainsi que la sécurité des déplacements et la lisibilité des aménagements. Ce guide apporte des réponses en terme de structures de voies bus avec la détermination des épaisseurs de chaussées, mais également – et préalablement – des propositions de choix des matériaux les mieux adaptés. C'est ainsi que sont abordés les critères techniques, esthétiques, environnementaux, de confort, d'accessibilité

**La gestion de la vitesse**, Centre de recherche sur les Transports, OCDE/CEMT, 2007.

La vitesse excessive est le plus grand fléau en matière de sécurité routière. Elle est non seulement responsable d'un tiers du nombre de tués sur les routes, mais elle a également des conséquences sur l'environnement, la consommation d'énergie et la qualité de la vie. Réduire les vitesses moyennes de 5 % permettrait de sauver environ 20 % des tués sur les routes. Quelles sont les mesures à prendre, sachant qu'elles seront d'autant plus efficaces qu'elles s'inscriront dans le cadre d'une politique coordonnée de la gestion de la vitesse ? Ce rapport incontournable répond à cette question, en étudiant – notamment – les aspects de l'infrastructure, de l'éducation, du contrôle – sanction et des perspectives technologiques.

Le centre de documentation, c'est aussi un grand nombre d'**abonnements à des périodiques**. N'hésitez pas à les consulter !

**Infos** : Brigitte Ernon - Gestionnaire  
Centre de documentation et de diffusion en mobilité  
Tél. : 081 77 31 32  
centre-doc-mobilite@met.wallonie.be  
<http://documentation.mobilite.wallonie.be>

## > Humour



Après la Namourette, voici la Vietnamourette. Hum!... Bon...

## > Agenda

### Du réseau

- Le 11 septembre 2007, formation continuée des CeM : **visite de Lille**  
Le 1<sup>er</sup> octobre 2007, démarrage d'un cycle de **formation de base des CeM**.

**Infos** : Brigitte Ernon, tél. : 081 77 31 32  
bernon@met.wallonie.be  
Bernadette Gany, tél. : 081 77 30 99  
bgany@met.wallonie.be

### Hors réseau

#### En Belgique

- **Formation Gamah**  
Le 13 septembre 2007, **SECU, quatre maillons pour un bâtiment accessible**, de 9h à 16h,  
Le 20 septembre 2007, **De la voirie piétonne au sentier de promenade, l'accessibilité piétonne est incontournable**, de 9h à 16h,  
rue Achille Legrand à Mons.

**Infos** : info@gamah.be  
<http://www.gamah.be>

#### À l'étranger

- Les 24 et 25 septembre 2007, **Sixièmes journées d'études « Bus propres »**, à Lille (France)  
**Infos** : Ademe, Marie-Odile Petit  
marie-odile.petit@ademe.fr
- Formations des Ponts et Chaussées  
Les 16 et 17 octobre 2007, « **Connaître et réaliser les études de déplacements** »,  
Les 17 et 18 octobre 2007, « **Concevoir et gérer un parc relais comme élément d'une politique intermodale de transport** »,  
à Paris (France)

**Infos** : Ponts Formation Edition  
<http://pfe.enpc.fr>

#### Contact :

#### Réseau des Conseillers en mobilité (CeM)

Bernadette Gany, coordinatrice, tél. : 081 77 30 99  
Brigitte Ernon, tél. : 081 77 31 32  
Barbara Schwan, tél. : 081 77 31 21  
Fax : 081 77 38 22  
MET-D311 - Direction des Etudes et de la Programmation  
Boulevard du Nord, 8, B-5000 Namur  
reseau-cem@met.wallonie.be  
<http://cem.mobilite.wallonie.be>

Photo en couverture. Source : OPVN.



RÉGION WALLONNE

